

DÉLIBÉRATION**COMMUNE DE VALLONS-DE-L'ERDRE
(LOIRE ATLANTIQUE)****SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AVRIL 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de VALLONS-DE-L'ERDRE, dûment convoqué le dix-huit avril deux mille vingt-trois, s'est réuni salle du conseil municipal à VALLONS-DE-L'ERDRE, sous la présidence de Monsieur Jean-Yves PLOTEAU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33

PRÉSENTS : Monsieur le Maire, Madame Sophie GILLOT, Monsieur Luc LÉPICIER, Madame Gaëlle TERRIEN, Monsieur Franck COUTY, Madame Léa GUILLET, Madame Magali PETITRENAUD, Monsieur Mickael VALLÉE, Monsieur Olivier BÉZIE, Madame Gaëlle BOURGEOIS, Monsieur Frédéric DUBOIS, Madame Christelle ESNAULT, Madame Sonia ESNAULT, Monsieur David ÉVAIN, Monsieur Sébastien FOULONNEAU, Madame Jennifer GODIN, Monsieur Frank GUILLAUMEUX, Monsieur Nicolas LEDUC, Monsieur Thierry MARQUIS, Madame Maud MERING, Madame Marie-Danielle RICHARD, Madame Dominique RIOU, Monsieur Stéphane TRÉBOUVIL et Monsieur Thierry VANDAELE

EXCUSÉS : Monsieur Hubert PLOTEAU, Madame Valérie VÉRON, Monsieur Olivier CADIOT, Madame Catherine HAMON, Madame Louise MOREAU et Madame Laëtitia NYS *ayant donné pouvoir à Madame Léa GUILLET*

ABSENTS : Madame Sabine ANGINARD, Monsieur Stéphane PIERRE et Madame Marine VIAUD

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Jennifer GODIN

Nombre de conseillers

En exercice.....33

Présents.....24

Votants25

DCM n°100/2023 - 4.2.1**Personnel communal - ouverture d'un poste non permanent pour la création d'un circuit de randonnée vallonnais**

Rapporteur : Madame GILLOT

Vu la délibération numéro 214/2022 en date du 15 novembre 2022 prenant acte du projet de création d'un chemin de randonnée vallonnais d'une distance de cent kilomètres,

Considérant l'avis favorable des membres de la commission communale moyens généraux réunis le 08 février 2023 relatif à la validation de la fiche action présentée par la commission communale « développement local, citoyenneté », fiche action sollicitant l'ouverture d'un poste non permanent dans le cadre du projet de création d'un chemin de randonnée vallonnais de cent kilomètres,

Vu la délibération numéro 076/2023 en date du 28 mars 2023 adoptant le budget primitif 2023,

Il est proposé d'ouvrir le poste suivant :

| Filière / grade / indice majoré | Type de contrat | Nombre d'heures | Durée |
|--|--|-----------------|---|
| Administrative - adjoint administratif territorial - indice majoré 353 | Accroissement temporaire de l'activité | Temps complet | Du 1 ^{er} mai 2023 au 31 octobre 2023 inclus |

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté :

- **OUVRE** à titre non permanent un poste d'adjoint administratif territorial comme proposé dans le tableau ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

Les crédits nécessaires au règlement de ces charges de personnel sont inscrits sur le chapitre 012 du budget primitif 2023 de la commune.

Délibération publiée le 09 mai 2023

**Le Maire,
Jean-Yves PLOTEAU**

**La secrétaire de séance,
Jennifer GODIN**



Envoyé en préfecture le 09/05/2023
Reçu en préfecture le 09/05/2023
ID : 044-200078079-20230424-DCM100_2023-DE